

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2019

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juillet est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Point accueil jeunes :** Il est prévu un changement d'équipe d'animateurs. Une réunion de rentrée est prévue le 28 septembre à 10h00 à l'accueil ados de Veigné. Le planning des animations sur Villeperdue est en attente de réception. Des flyers sont disponibles en mairie.
- **Fossés communaux :** Les travaux de nettoyage des fossés communaux, non urgents, sont reportés par l'entreprise retenue, pour raison de santé.
- **1001 gares :** La SNCF a mis en vente la gare de Villeperdue dans le cadre du projet intitulé « 1001 gares ».

Réunions :

Aucune réunion ne s'est déroulée courant la période estivale.

Intercommunalité

- **Fonds de concours exceptionnel Touraine Vallée de l'Indre Ecole maternelle et ALSH :**
M. le Maire rappelle que suite à la visite de la Direction départementale pôle jeunesse et sport et aux fins d'habilitation CAF, sur le site de la garderie périscolaire, il a été convenu, avec les services intercommunaux, de réaliser quelques aménagements. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de fonds de concours intercommunal exceptionnel d'un montant de 2 817,95 € pour couvrir ce financement des travaux nécessaires à l'habilitation CAF de la garderie périscolaire. Cette demande de fonds de concours a été refusée au titre que les charges liées au bâtiment sont communales. M. le Maire a fait un courrier de réponse rappelant que les travaux envisagés ne sont liés qu'à la compétence de garderie périscolaire qui est intercommunale et qu'au moment du transfert de cette compétence, à aucun moment n'a été évoquée une quelconque nécessité de travaux modificatifs. Ainsi, sans subvention, les travaux ne seront pas effectués et M. le Maire se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de l'habilitation CAF.

Services périscolaires

- **Point rentrée scolaire 2019 :** M. Xavier GAUTHIER stipule que cette rentrée s'est effectuée sans problème sous l'égide de l'enseignante, Muriel TRANCHANT, nouvellement nommée directrice. Les 126 élèves ont fait leur rentrée, cette fois, sans appel nominatif mais avec un appel collectif par classe auprès de l'enseignant référent. Une nouvelle enseignante, Mme Elisabeth BAUGÉ, a été accueillie, elle prend en

charge la classe des CM1-CM2, classe qui compte le plus grand effectif de l'école ; constat que déplorent les élus et a priori nombre de parents.

- **Budget école** : M. Xavier GAUTHIER présente le bilan du budget alloué à l'école qui est bien respecté par l'équipe enseignante. Au vu de ce bilan, les élus actent du respect des enseignants de ce budget et décident, à l'unanimité, de reconduire ce budget sur 2019-2020 en augmentant le poste « fournitures scolaires » de 2 % soit 59,20 € par élève et celui de la coopérative scolaire de 2 % également soit 4,40 € par élève.
- **CARM (service de l'Education Nationale) et gestion informatique de l'école** : M. GAUTHIER rappelle le désengagement du CARM (service de l'Education Nationale) pour la gestion informatique et la sollicitation de la commune pour reprendre cette mission. La commune n'a, ni les compétences ni le budget, pour prendre en charge cette mission et l'a fait savoir à 2 reprises par écrit à l'Inspectrice académique et au service du CARM. La réponse est toujours en attente.
- **Cantine scolaire** : Un fort effectif s'est fait sentir dès le jour de la rentrée avec 78 rationnaires et 98 ce vendredi.

Personnel communal

Titularisation adjoint technique : Mme Amélie GROSLERON est titularisée sur son poste d'adjoint technique (fonction ATSEM) au 1^{er} septembre 2019.

Budget-Finances

- **Convention dématérialisation contrôle de légalité et avenant** : En 2008 a été signée une convention de dématérialisation entre la commune et la Préfecture pour que cette dernière assure son contrôle de légalité sur certains actes. Plusieurs avenants ont fait évoluer cette convention. La dématérialisation obligatoire des marchés publics depuis octobre 2018 nécessite de faire évoluer cette convention avec la passation d'un 5^{ème} avenant.
- **Achat illuminations de Noël** : L'achat de nouvelles illuminations pour Noël est prévu afin de les harmoniser par secteur. Un devis est en cours d'étude.
- **Fêtes et cérémonies** : L'achat de coupes pour l'animation du 14 juillet pose problème au niveau de la délibération déjà prise pour les fêtes et cérémonies car la notion de coupe n'est pas clairement exprimée. Cet achat faisant l'objet d'animations liées à la fête du 14 juillet n'a jamais été refusé jusque-là, il est donc nécessaire de modifier la délibération relatives aux dépenses « fêtes et cérémonies ».

Travaux communaux

- **Point travaux de voirie** : L'intervention de l'entreprise TPPL s'est faite courant juillet, toutefois, la facture ne semble pas conforme aux travaux effectués ; ainsi un point va être fait avec cette entreprise et une nouvelle intervention pourrait être programmée.
- **Point bâtiment scolaire** : M. le Maire rappelle qu'une nouvelle mise en concurrence a été déposée sur la plateforme prévue à cet effet le 26 août. Bon nombre de lots ont été retirés, les offres restent à venir. Les 3 lots de la première mise en concurrence sont en cours d'analyse, il s'agit des lots 3 Etanchéité sur bac acier– 9 Chauffage Ventilations Plomberie et 10 Electricité.
- **Bâtiment scolaire et avenant MOE** : Au vu du montant du marché revu à la hausse, il est nécessaire de passer un avenant pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux, les honoraires, représentant 8% du montant des travaux augmentent donc de 26 800 €HT à 29 782,35 €HT. Les élus, acceptent, à l'unanimité, cet avenant et autorisent M. le Maire à signer tous les documents afférents.

- **Extérieurs LL1 et accessibilité** : M. le Maire informe les élus que ces travaux sont terminés. Gérard LEGRAND a toutefois constaté des tâches apparues sur le trottoir, un point sera fait avec le maître d'œuvre.

Transports

L'association des riverains de défense contre le bruit de la LGV SEA, Comité Réaction Citoyenne 37, prévoit d'organiser, a priori début octobre, une réunion publique en invitant Mme Corinne LEPAGE, avocate qui accompagnera les riverains pour un recours pour la perte de valeur immobilière liée aux nuisances du passage de cette ligne ferroviaire. Dès que la date et le lieu seront connus, une communication sera faite auprès des riverains concernés.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus ne souhaitent pas préempter sur les parcelles et biens situés :
 - au 6 rue Roland Garros
 - au 3 rue du Vieux Bourg
 - au 8-10 rue de la Fosse Carrée

Dates à retenir

- | | |
|---------------------------------|---|
| ● Forum des associations | Samedi 7 septembre à 10h00 – place du monument |
| ● Commission Communication | Judi 12 septembre à 18h00 – mairie |
| ● Commission appel d'offres | Lundi 23 septembre à 18h00 - mairie |
| ● Assemblée Générale APE | Mardi 24 septembre à 19h00 – petite salle « Les Albizzias » |
| ● Réunion infos accueil ados | Samedi 28 septembre à 10h00 – accueil ados à Veigné |
| ● Prochain CM | Lundi 14 octobre à 20h00 – mairie
(à suivre vendredi 29 novembre) |
| ● Cérémonie du 11 novembre | Lundi 11 novembre à 9h45 – mairie |
| ● Vœux du Président de la CCTVI | Vendredi 24 janvier 2020 – Domaine de Thais |

Questions diverses

- **Remerciements association Roland Garros** : L'association Roland Garros remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention et reste à disposition pour l'organisation d'une quelconque manifestation.
- **Plan communal** : Après une rencontre et plusieurs échanges avec le prestataire, le plan communal a été mis à jour. Son impression est à l'étude.
- **Présentation de divers réseaux sociaux** : Magali MORIN a présenté le fonctionnement et l'objectif de plusieurs réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, Snapchat... Cette présentation a pour but de réfléchir à une éventuelle communication de la commune sur l'un de ses supports. Ce projet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission communication.
- **Boulangerie et fermeture** : M. le Maire informe le conseil municipal de la présente fermeture de la boulangerie, pour raison de santé du boulanger. Les élus souhaitent un prompt rétablissement à M.MARECHAL. Ils regrettent, comme tous les villeperdusiens, cette fermeture sans solution à court terme, malgré un dépôt de pain chez Stéphane PAGÉ. Ils souhaitent une réouverture au plus tôt au vu des efforts financiers importants fait par la commune en 2003-2004 pour la création de cette activité.

- **Réhabilitation salle polyvalente** : Magali MORIN a été interpellée par une association sur la réhabilitation potentielle de la salle polyvalente au regard du projet de réfection de la toiture. La municipalité convient que ce bâtiment sera la prochaine priorité en terme de travaux de bâtiments communaux, à étudier si ce projet pourrait être porté par la communauté de communes.

Le secrétaire de séance